

La saison de chasse débute **vendredi 16 octobre** en forêt d'Armainvilliers

Chaque année, l'ONF organise la chasse en forêt domaniale d'Armainvilliers. Faute de prédateur naturel, elle limite les populations de chevreuils et sangliers pour préserver l'équilibre faune/flore. La saison 2020-2021 ouvre le vendredi 16 octobre.



UNE ACTIVITÉ LIMITÉE DANS LE TEMPS

Organisée majoritairement les lundis ou les vendredis en forêt d'Armainvilliers, la chasse débutera le 16 octobre (cf. calendrier et carte au verso).

Pendant cette période, promeneurs, randonneurs, chasseurs, cavaliers et cyclistes partagent le même espace. L'ONF les **invite à être attentif à la signalisation** mise en place : panneaux et rubalises apposés, voies d'accès coupées. Toutes les précautions seront prises pour garantir la sécurité de tous. La forêt n'est jamais totalement parcourue **laissant plusieurs espaces disponibles où les activités de loisirs et de détente peuvent s'exercer**.

À QUOI SERT LA CHASSE ?

À Armainvilliers, on compte 3 types de grands animaux qui participent à la vie de l'écosystème : sangliers, chevreuils et daims.

- **Assurer le renouvellement de la forêt**

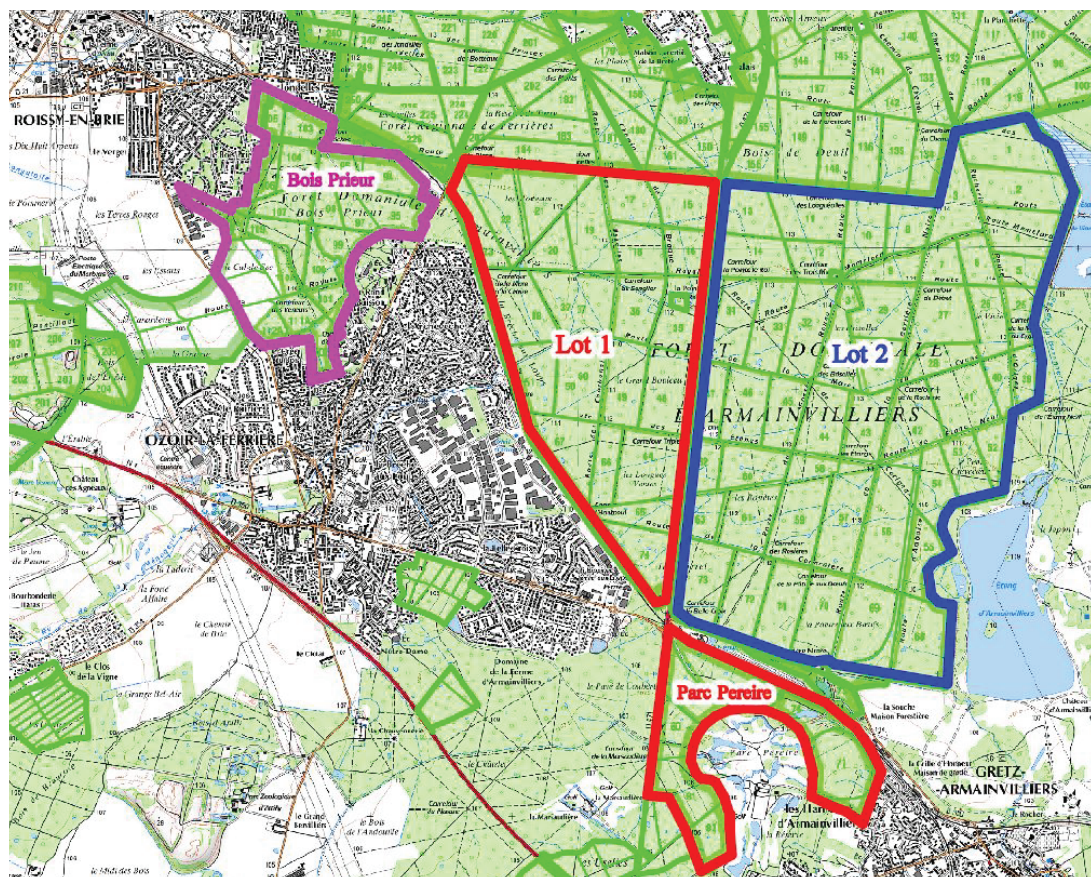
Dans leurs premières années, les arbres sont fragiles. De faibles hauteurs, ils sont accessibles à la dent des chevreuils. Herbivores, ces derniers se régalaient des bourgeons et des feuilles de semis (arbres de moins de deux mètres de hauteur). Le sanglier, en fouillant le sol à la recherche de nourriture (glands et larves), déracine les plants et les semis. **Sans régulation, les populations décuplèrent très rapidement ce qui deviendrait préjudiciable au renouvellement de la forêt.**

- **Sécuriser les abords des villes**

En zone urbaine, les sangliers font souvent parler d'eux. Ils ne se cantonnent plus aux lisières de forêt. En trop grand nombre, ils provoquent d'autres dégâts : clôtures abîmées, jardins saccagés, déchets ménagers éparpillés au bonheur des rongeurs... Ils présentent **un danger pour les automobilistes en cas de choc avec les voitures**.

En l'absence de prédateur naturel, seule une chasse encadrée réduit leur population et limite ces désagréments.

CARTE ET CALENDRIER



ZONE 1 : se déroule le vendredi
du 2/11/2020 au 26/02/2021

ZONE 2 : se déroule le vendredi
du 16/10/2020 au 26/02/2021

BOIS PRIEUR :
10/12/2020
21/01/2021 et 25/02/2021

PARC PEREIRE : date connue
ultérieurement